

**Arrêté portant permission de voirie  
(9-1 Autres domaines de compétence des communes)**

La Maire de la commune de PAILHARES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,  
Vu le code de la route,  
Vu le code de la voirie routière,  
Vu la demande de la société ESS FIBRE OPTIQUE, 570A route du Bois de l'Âne 26600  
CHANTEMERLE LES BLES, représentée par M. ESSAIED Hamdi, en date du 20 août 2025, et qui  
souhaite effectuer des études, relevés, tirage et raccordements souterrains et aériens, dans le  
cadre du déploiement de FFTH sur la commune de Pailharès, en occupant temporairement le  
domaine public. Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la  
sécurité de tous pendant les travaux,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Du 25 août 2025 au 24 février 2026, la société ESS FIBRE OPTIQUE, 570A route du Bois  
de l'Ane 26600 CHANTEMERLE LES BLES, représentée par M. ESSAIED Hamdi, est autorisée à  
effectuer des études, relevés, tirage et raccordements souterrains et aériens pour la société Axione  
dans le cadre du déploiement de la FFTH sur toutes les voies de la commune de Pailharès.

**ARTICLE 2**

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens,  
aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

**ARTICLE 3**

La signalisation manuelle, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises  
en place par le demandeur, pendant toute la durée des travaux. La société ESS FIBRE OPTIQUE  
devra veiller à garantir la sécurité des tiers et des riverains.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de  
publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise  
en place.

**Article 8 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

- La Maire de Pailharès
- L'agent technique
- ESS FIBRE OPTIQUE offner.ess@gmail.com

Pailharès, le 21 août 2025

La Maire, Anne Schmitt

